

**DEC132732DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mrs Alain Hauchecorne, Jacques Pelon et Mmes Stéphanie Joseph, Valérie Fleury et Evelyne Quinsac pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8190, intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), dont la directrice est Mme Danièle Hauser ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Hauchecorne, DRCE, M. Jacques Pelon, DR1, Mme Stéphanie Joseph, AI, Mme Valérie Fleury, AI, et Mme Evelyne Quinsac, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n° DEC131575DR05 du 3 mai 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité  
Danièle Hauser

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012